

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

OBJET : Règlement numéro 017-147 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 11 septembre 2017 à 20 h à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de règlement

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, fait un résumé du projet de règlement numéro 017-147.

But du règlement

Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) vise à assujettir le développement d'un secteur sensible du territoire de la municipalité à l'obligation de réaliser une planification d'ensemble et détaillée.

Aire assujettie

Les zones 09-H, 10-CH et 11-CH, telles qu'identifiées sur le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage numéro 03-41, sont assujetties à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) en vertu du présent règlement.

Item 2 Période de questions.

Aucune question

7 personnes étaient présentes à la rencontre.

017-092

Item 3 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 05 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)